



ON A LA DEGRESSIVITÉ DEGRESSIVI

LE GOUVERNEMENT A ANNONCÉ LA DÉGRESSIVITÉ ET LE PLAFONNEMENT DES ALLOCATIONS CHÔMAGE POUR LES CADRES.

CONCRÈTEMENT, CELA SIGNIFIE QUE POUR CELLES ET CEUX QUI NE RETROUVERONT PAS IMMÉDIATEMENT DE TRAVAIL, LE MONTANT DES ALLOCATIONS CHÔMAGE BAISSERA ET NE LEUR PERMETTRA PLUS DE MAINTENIR LEUR NIVEAU DE VIE.

Pétition soutenue par :

Sophie Binet et Marie-José Kotlicki, cosecrétaires générales de l'UGICT-CGT.

François Hommeril, président de la CFE-CGC et Jean-François Foucard, Secrétaire National Emploi-formation de la CFE-CGC, négociateur assurance chômage. Cadres, nous refusons de servir de poissons pilotes pour déstructurer le régime. Nous voulons continuer à financer et bénéficier d'un système de protection sociale solidaire!

Salariés, nous signons cette pétition pour défendre notre modèle de protection sociale solidaire, qui protège mieux les plus démunis parce qu'il est financé et bénéficie par l'ensemble du salariat.

Cadres ou non, cette situation nous concerne tous et toutes car une fois expérimentée, n'en doutons pas, la dégressivité sera étendue à tous les autres salariés au prétexte de l'équité.

Pour justifier cette mesure, le gouvernement prétend que les cadres sont des favorisés, et que le montant « trop généreux » de leurs allocations chômage ne les incite pas à chercher un travail. Stigmatiser les cadres alors qu'on refuse de rétablir l'Impôt Sur la Fortune, la ficelle est un peu grosse.

Mais c'est surtout complètement faux. Le gouvernement a déjà mis en place depuis janvier la suspension des allocations chômage après 2 refus d'une offre d'emploi, y compris si les emplois proposés étaient à un salaire bien inférieur à celui perçu antérieurement et très éloignés géographiquement. Donc la pression est déjà énorme et les mécanismes existent déjà pour forcer les personnes privées d'emploi à accepter n'importe quoi.

C'est aussi « oublier » que les cadres étant peu au chômage, leurs cotisations représentent 42% des ressources du régime et leurs allocations comptent seulement pour 15% des dépenses. La dégressivité et le plafonnement des allocations des cadres dégagera donc peu d'économies. Par contre, les chiffrages de l'UNEDIC démontrent que mettre à contribution les cadres dirigeants et instaurer des cotisations chômage sur la part des salaires supérieurs à 13 500€ permettrait de dégager 700 millions d'euros de recettes supplémentaires et concernerait d'abord les grandes entreprises qui concentrent les plus hauts salaires

L'enjeu, c'est la conception même du régime d'assurance chômage et cela concerne l'ensemble des salariés.

En plafonnant les allocations, on passe d'un régime donnant droit au maintien du niveau de vie des salariés à un système de filet de sécurité minimum avec des indemnités plafonnées et conditionnées. Résultat : pour maintenir leur niveau de vie, celles et ceux qui en ont les moyens financiers seront renvoyés vers les assureurs. On passe ainsi de droits acquis par les cotisations et dus aux salariés à des aides sociales consenties au nom de la solidarité nationale et devant être « méritées » donc conditionnées. Cadres, retraités ou fonctionnaires, les plus gros contributeurs seront aussi ceux qui bénéficieront le moins du système. C'est ainsi que l'on organise le « ras le bol fiscal » et que l'on fabrique l'« assistanat ». Rien de tel pour diviser le salariat.

	23 2.2
Alexander of the second of the	
Prénom :	Prénom :
Nom:	Nom:
Adresse mail :	Adresse mail :
Signature :	Signature :
Prénom :	Prénom :
Nom:	Nom:
Adresse mail:	Adresse mail :
Signature :	Signature :
Prénom :	Prénom :
Nom :	Nom:
Adresse mail :	Adresse mail :
Signature :	Signature :
Prénom :	Prénom :
Nom :	Nom:
Adresse mail :	Adresse mail :
Signature :	Signature :
Prénom :	Prénom :
Nom :	Nom :
Adresse mail :	Adresse mail :
Signature :	Signature :